



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



INTITULÉ DU POSTE :

**ADJOINT AU CHEF DE CENTRE**

**SEJOUR DE COHESION DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL**

IDENTIFICATION DU POSTE

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (DSDEN)

SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS (SDJES)

**LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

**CONTEXTE DU RECRUTEMENT : ENCADREMENT DES SEJOURS DE COHESION 2024**

L'édition 2024 du SNU offre l'opportunité à de jeunes volontaires de 15 à 17 ans de participer à un séjour de cohésion ou au nouveau dispositif classes et lycées engagées.

Le personnel encadrant sera recruté pour chaque session sur 15 jours consécutifs :

- Préparation du centre : 2 jours
- Durée du séjour : 13 jours

Les jours de repos compensateurs, jusqu'à 4 jours par séjour, seront rémunérés et pris à la fin de chaque séjour.

Par ailleurs, un maximum de 15 jours, pour le 1<sup>er</sup> séjour, sont prévus pour les temps de préparation, de formations et de bilans. Les jours de préparation sont dégressifs pour les séjours suivants.

Total jours contrats d'un adjoint au chef de centre :

- 1<sup>er</sup> séjour : 34 jours
- 2<sup>nd</sup> séjour : 29 jours
- 3<sup>ème</sup> séjour : 26 jours

En 2024, 4 séjours seront organisés :

<b>Sessions 2024</b> <i>Possibilité de candidater sur une seule ou plusieurs sessions</i>			
<b>1<sup>er</sup> séjour</b>	<b>2<sup>ème</sup> séjour</b>	<b>3<sup>ème</sup> séjour</b>	<b>4<sup>ème</sup> séjour</b>
<b>du 26 février au 09 mars</b>	<b>du 22 avril au 04 mai</b>	<b>du 17 au 28 juin</b>	<b>du 03 au 15 juillet</b>

## **DESCRIPTION DU DISPOSITIF :**

Le SNU est un dispositif ambitieux d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, appelé à impliquer à terme toute une classe d'âge.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- **Développer la cohésion nationale**, en favorisant le sentiment d'appartenance à la Nation et l'identification aux valeurs de la République.
- **Promouvoir une culture de l'engagement**, en permettant à chaque jeune de vivre une expérience d'engagement porteuse de sens, autour des grands enjeux contemporains : transition écologique, solidarité, esprit de défense et égalité des chances.
- **Renforcer la résilience de la Nation**, en permettant aux jeunes d'acquérir les connaissances et compétences pratiques qui développent leur capacité d'intervenir dans des situations du quotidien ou en cas de crise.

Le SNU s'adresse aux jeunes entre 15 à 17 ans sur la base du volontariat.

Le parcours SNU s'articule en 2 étapes :

1. **un séjour de cohésion** de deux semaines visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense ;
2. **une phase d'engagement** permettant de répondre au désir des volontaires de poursuivre leur engagement au service de l'intérêt général après le séjour de cohésion. Qu'elle repose sur un engagement de courte durée (mission d'intérêt général) ou de longue durée (service civique, réserves, engagement bénévole etc.), l'enjeu de la phase d'engagement réside dans la réalisation d'un parcours construit et consolidé par chaque jeune lui-même à partir d'une offre identifiée et accessible notamment via la plateforme [www.snu.gouv.fr](http://www.snu.gouv.fr).

Les séjours de cohésion ont lieu dans des centres SNU, répartis sur l'ensemble du territoire, dont les territoires ultra-marins.

Dans le département des Alpes-Haute-Provence, une équipe projet pilote la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies par la Mission nationale SNU. Sous la direction du Préfet et du Directeur académique des services de l'éducation nationale, un comité de coordination départemental associe les services de l'Éducation nationale, de la Préfecture, la délégation militaire départementale et la délégation départementale de l'ARS.

Les centres d'hébergement qui accueillent les séjours de cohésion sont dirigés par une équipe composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique concourant à la mise en œuvre du SNU (éducation populaire, éducation nationale, corps en uniforme).

Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l'impératif absolu de sécurité. Une attention toute particulière devra être portée au respect de l'intégrité physique et morale des jeunes mineurs.

## **LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT**

**FONCTION : ADJOINT AU CHEF DE CENTRE**

### **CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :**

Astreinte de nuit et logement sur site (hébergement et pension complète inclus)  
Tenue obligatoire fournie pour l'encadrement du séjour

### **DESRIPTIF DE LA STRUCTURE : CENTRE DE VACANCES AGREE JEUNESSE ET SPORTS**

#### **EFFECTIFS DE LA STRUCTURE :**

Les effectifs varient en fonction de la capacité d'accueil des centres pouvant aller de 112 à 250 volontaires.

Chaque centre est composé de plusieurs compagnies.

Chaque compagnie contient 3 à 5 maisonnées accueillant 14 volontaires dans chaque maisonnée.

## L'ENCADREMENT DES SEJOURS DE COHESION SE COMPOSE DE :

- une équipe de direction : un chef de centre, un ou deux adjoints au chef de centre (en fonction de la taille du centre) ;
- des cadres spécialisés en charge de la coordination globale sur les aspects logistiques, activités sportives, approche pédagogique, volet sanitaires (2 ou 3 en fonction de la taille des centres) ;
- un référent vie collective venant en appui du référent sanitaire ;
- des cadres de compagnie (1 pour 40 à 50 volontaires) ;
- des tuteurs de maisonnée (1 pour 14 volontaires).

## DESCRIPTION DU POSTE :

Membre de l'équipe de direction, l'adjoint seconde le chef de centre dans sa mission éducative et pédagogique. En amont du séjour, il participe à la conception de la maquette pédagogique, sur la base du guide des contenus SNU autour de plusieurs thématiques de formation, ainsi qu'à son appropriation par tous les encadrants. Pendant le séjour, il s'assure de la bonne mise en œuvre des activités et de l'application d'une pédagogie active et participative. En coordination les cadres spécialisés, il met en œuvre :

### 1. Préparation du séjour de cohésion

- Il identifie et mobilise les intervenants institutionnels et associatifs
- Il décline le guide pratique des contenus SNU en un projet pédagogique de centre
- Il s'assure de la cohérence d'ensemble de l'emploi du temps, notamment en ce qui concerne les objectifs pédagogiques et les volumes horaires, en conformité avec le projet territorial.
- Il organise la formation des tuteurs de maisonnée
- Il est garant de la bonne information des intervenants extérieurs à l'équipe du centre.
- Il assiste le chef de centre dans les relations avec les « référents engagements » des établissements scolaires dans le cadre de l'accueil des « classes et lycées engagés ».

### 2. Définition de l'emploi du temps et suivi des activités

- L'adjoint éducatif est associé à l'élaboration de l'emploi du temps
- Il en assure la diffusion à tous les intervenants
- Il s'assure du bon déroulement de l'emploi du temps et de la conformité des activités programmées
- A l'occasion des diverses activités, il participe à l'identification des volontaires qui nécessitent une prise en charge dans la durée. En lien avec le chef de centre, il assure le relais avec les services compétents dans les départements de résidence de ces jeunes pour ce qui concerne les domaines pédagogique et social. Il s'assure que le référent sanitaire s'acquitte de cette mission dans le champ médico-social. Dans le cadre des « Classes et Lycées engagés », il appuie le chef de centre dans sa relation avec les « référents engagement » des classes des établissements scolaires : présentation du projet pédagogique du centre et des modalités de mise en œuvre de la coloration liée au projet de la classe engagées (objectifs, activités, intervenants, visites, action engagée envisagée, etc.). Il aide également le chef de centre à prendre en compte les spécificités des projets des différentes classes engagées afin de contribuer à leur donner du sens et de la cohérence. Il contribue à faciliter les contacts avec les partenaires mobilisés sur le territoire. Il assure, aux côtés du chef de centre, le lien avec les référents académiques et les chefs de projets départementaux.

### 3. Mise en œuvre d'une pédagogie spécifique au SNU

- Dans la préparation des blocs de formation comme dans leur conduite, il fait mettre en œuvre, par tous les intervenants, une pédagogie active et participative (petits groupes, mises en situation concrètes, responsabilisation des volontaires, inclusion)
- En amont du séjour et en lien avec les ressources locales pertinentes, il identifie avec les intervenants les activités collectives, les études de cas, les jeux de rôle, les sorties de découverte ou les visites de sites... à mettre en œuvre.

## EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

## LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

### CONNAISSANCES :

- Expérience préalable dans la direction ou l'animation d'une structure d'accueil des mineurs ou d'un établissement scolaire
- Expérience dans le pilotage pédagogique des activités et de la formation
- Psychologie de l'adolescent
- Techniques de management
- Identification des risques psycho-sociaux
- Sécurité physique et morale des mineurs
- Gestion de crise

### COMPETENCES :

- Capacité à animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion
- Capacité d'écoute et réactivité
- Capacité de leadership et maîtrise de soi
- Exemplarité, intégrité et rigueur dans le comportement
- Expérience dans l'accompagnement des jeunes
- Expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers

### REMUNERATION ET CADRE D'EMPLOI :

En fonction de la situation statutaire, poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités.

**Contrat d'engagement éducatif sur la base de 114.90 € brut par jour (hors indemnité 10% congés payés).**

Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration de l'Etat :

Indemnité par décret n° 2022-343 du 10 mars 2022 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

### CONTACT

#### **Bertrand ADAM – Chef de projet SNU**

Service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports

Téléphone : 07 86 79 18 28

Le dépôt de candidature est à adresser à : [ce.sdjes-snu04@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.sdjes-snu04@ac-aix-marseille.fr) avant le **31 janvier 2024**

Pièces à fournir : CV, lettre de motivation, diplômes et attestations.

Il conviendra d'indiquer précisément les sessions concernées par votre candidature.